

rendez-vous RDV

la lettre du CAUE de la Drôme
N°69 // NOVEMBRE 2019

Espaces naturels sensibles **Mieux accueillir et sensibiliser le public**

Considérer le paysage
comme un levier
Stéphanie Doucet-Gaillot,
chargée de mission
paysage, DREAL-AuRA

40
- LA
DRO
ME -
ANS
caue



Espaces naturels sensibles Mieux accueillir et sensibiliser le public

Vaste zone humide du Haut-Diois, véritable bijou écologique abritant une flore et une faune remarquables, le marais des Boulignons est un espace naturel sensible (ENS) propriété du Département de la Drôme. Depuis juin dernier, grâce à des aménagements respectueux de ce milieu très fragile, il s'offre à la découverte de tous, valides comme personnes à mobilité réduite. En rendant le marais des Boulignons accessible à tous, le Département marque une nouvelle étape dans sa politique d'ouverture au public des ENS drômois.

Concilier ouverture au public et protection

L'ouverture au public est avec la préservation et la gestion, l'un des trois piliers de la politique sur les espaces naturels sensibles⁽¹⁾. Le Schéma départemental des ENS adopté en 2007 définit une stratégie adaptée aux particularités du territoire drômois. Il décline des actions concrètes sur ces espaces "remarquables, d'intérêt collectif et patrimonial, reconnus pour leurs qualités écologiques, géologiques ou paysagères". Gérer la fréquentation des ENS tout en préservant leurs qualités environnementales et paysagères représente un enjeu majeur. Atteindre ce difficile équilibre nécessite à la fois des actions de sensibilisation du public et des aménagements adaptés à la spécificité de chaque site. Pour accompagner le public dans la compréhension de la richesse et de la fragilité de ces espaces, la Drôme s'est dotée d'un plan départemental d'interprétation. L'interprétation étant l'art de faire

comprendre sur un site la signification et la valeur d'un patrimoine. Le plan drômois repose sur quelques grands principes : construire le projet d'interprétation avec les partenaires locaux, respecter l'esprit des lieux, provoquer la réflexion du visiteur tout en suscitant l'émotion et l'imaginaire. Les aménagements, qu'ils soient pédagogiques ou destinés à rendre le lieu accessible à tous, se doivent d'être durables.

Depuis 2005 et les premières réflexions sur le Schéma départemental, le CAUE accompagne le service Environnement Sports Nature dans la déclinaison de sa politique au niveau de chaque site, en l'aidant notamment à préciser les enjeux et les éléments de programme.

Des projets adaptés à chaque site

En 2010, le Département expérimente sa démarche sur le site à la géologie exceptionnelle du Serre de l'Âne, sur la commune de La Charce. La coupe géologique possède un intérêt scientifique reconnu internationalement et attire un public averti d'universitaires et de scolaires. L'objectif du Département et des partenaires locaux est de le faire découvrir à tous les publics. Après des études préalables portant sur les deux volets de l'aménagement et de l'interprétation, le projet est réalisé en 2014⁽²⁾. Rendu possible par la décision d'éloigner le tracé de la route départementale du pied de la falaise, il combine aménagements d'accueil – parking, aire de pique-nique – et installations pédagogiques. En accord avec la nature du lieu, l'ensemble est très minéral. Des murets de pierre servent à la fois d'assises, de supports des panneaux



▲ Ci-dessus : deux vues du Serre de l'Âne. Photo du bandeau : l'aire d'accueil du marais des Boulignons.

explicatifs et de barrières de protection en pied de falaise. Des sols perméables assurent la gestion des eaux.

Autre site, autre échelle : le plateau d'Ambel dans le Vercors est un ENS de plus de 1200 hectares. Il accueille en toutes saisons un public nombreux, attiré par la beauté de ses paysages et la pratique des sports de pleine nature. En 2011, le Département adopte un plan global de gestion et d'interprétation du site. La première opération réalisée dans ce cadre concerne la principale porte d'entrée du plateau : le site de Gardiol sur lequel est implanté un refuge. Les aménagements extérieurs sont livrés en 2018⁽³⁾. Dégagés de la présence des véhicules dont le stationnement est réorganisé plus loin, les abords du refuge sont revégétalisés. L'accessibilité du bâtiment et celle du local voisin des écogardes est traitée par un jeu de terrasses en bois qui créent des espaces de détente (pique-nique, observation de la faune à la jumelle). Un espace couvert prolonge les terrasses, il abrite une partie du parcours d'interprétation. Le bois est le matériau dominant. Les allées sont en gravier stabilisé, le parking en terre-pierre. Le refuge est remis aux normes sans dénaturer son aspect rustique⁽⁴⁾. Sa pièce de vie agrandie et une large baie vitrée le rendent plus accueillant. La réflexion se poursuit aujourd'hui sur les autres aires d'accueil et refuges du plateau.

Un projet paysager et artistique

Le parc de Lorient possède la particularité d'être un ENS périurbain et d'accueillir plus de 200 000 visiteurs par an pour des usages très variés (détente, sport...). Le projet *Parc pour tous* s'attache à conforter cette identité. Il se concrétise en 2014 par une commande publique qui combine de façon originale un volet paysager avec un volet artistique et participatif. Récompensée plusieurs fois⁽⁵⁾, la réalisation est à la hauteur des ambitions de la démarche. Les aménagements sont très sobres : des allées restaurées et agrémentées d'un nouveau mobilier, une aire de stationnement délimitée par des ganivelles et des barrières de branchages récupérés sur site, une prairie simplement fauchée pour créer deux chemins et à leur croisement, un long platelage bois offert à tous les usages... Réalisé dans le cadre de résidences artistiques avec la participation des usagers et de plusieurs structures éducatives, le parcours *Anima Motrix* s'intègre parfaitement à ces aménagements. Inspirées de l'habitat animal, les œuvres – la Hutte, l'Essaim... – donnent au visiteur l'occasion d'expérimenter une autre façon d'être dans



▲ Parc de Lorient : le platelage multi-usages et *La Hutte*, une plage au bord de la Véore inspirée de l'habitat des castors.



▲ En haut à gauche : dans le marais des Boulignons. En haut à droite et ci-dessus : installation pédagogique et jeu de terrasses sur le site de Gardiol, au plateau d'Ambel.

le paysage et l'invitent à approfondir son rapport à la "nature ordinaire".

Tandis que le travail se poursuit sur le parc de Lorient et le plateau d'Ambel, d'autres projets s'apprentent à voir le jour. Parmi eux, la rénovation de l'Auberge des Dauphins dans la forêt de Saoû. Nul doute que la réouverture au public de ce patrimoine si emblématique de la Drôme constituera un fait marquant de la politique départementale en matière d'espaces naturels sensibles.

(1) 31 sites drômois (soit 7250 ha) sont classés ENS. 9 d'entre eux (6000 ha) sont propriétés du Département : plateau d'Ambel, marais des Boulignons, site géologique du Serre de l'Âne, montagne de Glandasse, alpage du Jardin du Roy, alpage de Font d'Urle, montagne du Sapey, forêt de Saoû, parc de Lorient.

(2) Etude préalable d'aménagement : Patrice Pierron, paysagiste ; réflexion préalable sur l'interprétation : CPIE Royans-Vercors. Maîtrise d'œuvre : Itinéraire bis et Virginie du Jeu.

(3) Maîtrise d'œuvre des aménagements : Les Architectes du Paysage et du parcours d'interprétation : Artémia.

(4) Maîtrise d'œuvre : Coco architecture.

(5) Mœ des aménagements : agence BASE ; parcours *Anima Motrix* : collectif Dérive ; commissariat artistique : De l'Aire. Le projet est lauréat 2019 de Valeurs d'exemples®, palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement Auvergne-Rhône-Alpes organisé par l'URCAUE (prix du jury et prix du public) et lauréat 2018 du Prix régional et du Prix national de la construction bois organisés par Fibois.





“ Considérer le paysage comme un levier ”

Stéphanie Doucet-Gaillot
Chargée de mission paysage
à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire d'un DESS *Dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux*, Stéphanie Doucet-Gaillot devient Ingénieure des Travaux Publics de l'Etat après 15 ans passés en bureau d'études. Elle est chargée de mission paysage à la DREAL⁽¹⁾ Auvergne-Rhône-Alpes depuis janvier 2015. Pour elle, « le paysage est un levier qui permet de réfléchir autrement et plus globalement l'aménagement du territoire, de faire ce lien si nécessaire entre les politiques sectorielles, de prendre en compte les aspirations de la population... Il ne s'agit pas de mettre le territoire sous cloche, mais bien de réfléchir autrement et plus globalement à son devenir ». Forte de cette conviction, elle contribue à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes à l'animation de la politique de l'Etat en matière de paysage⁽²⁾.

Pourquoi un Centre de ressources régional sur le paysage ?

Le site internet⁽³⁾ est en ligne depuis un an. Il met à disposition la donnée existante en matière de connaissance des paysages et de méthode, permet de partager les expériences mises en place dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et de diffuser l'actualité sur le paysage. Chacun sait la difficulté qu'il y a à trouver l'information. Le Centre de ressources permet de la regrouper, de capitaliser les expériences, de connaître les lieux et dates de telle manifestation ou formation...

C'est aussi un outil pour mettre en lien les acteurs du paysage. Sa création a été impulsée par la DREAL mais il est issu d'une démarche partenariale avec l'Union régionale des CAUE, le CEREMA, la DRAC, le Conseil régional, l'Association des parcs naturels régionaux, les agences d'urbanisme et la Fédération française du paysage. Ensemble, nous avons fondé le *Réseau Paysage Auvergne-Rhône-Alpes*. Il est ouvert à tous. De nouveaux acteurs du paysage peuvent le rejoindre, qu'ils soient issus du milieu économique ou associatif, de la recherche et de l'enseignement, des collectivités locales, des bureaux d'études... Les contributions du plus grand nombre sont les bienvenues ! Pour actualiser le Centre de ressources mais aussi pour faire émerger des actions ou organiser des journées thématiques. La première journée a lieu le 10 décembre 2019 en préfecture de région sur le thème "Accompagner l'évolution des paysages face au changement climatique". Ce sera également l'occasion de présenter le réseau.

Dans quel contexte le Centre de ressources et le Réseau Paysage ont-ils été initiés ?

La politique de l'Etat en matière de préservation de la qualité des paysages est directement inspirée de la Convention européenne du paysage. Dans chaque région, les DREAL déclinent une stratégie de mise en œuvre de cette politique au plus près des besoins. En Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL a choisi comme priorités de développer la connaissance des paysages, de soutenir l'ingénierie par la formation (en interne au sein des services de l'Etat mais aussi en externe) et de fédérer un réseau régional d'acteurs du paysage.

Selon vous, quel est l'apport du paysage dans l'aménagement du territoire ?

Des outils existent pour réfléchir l'aménagement du territoire par "l'entrée paysage" : l'atlas départemental des paysages, le plan de paysage à une échelle intercommunale... Les collectivités peuvent s'en doter avec l'appui de l'Etat. Ces outils permettent d'abord une meilleure connaissance des paysages et de leurs dynamiques d'évolution, ensuite de se projeter vers l'avenir et d'établir des enjeux et actions en faveur d'un aménagement durable du territoire. La population est concertée. Ceux qui vivent sur le territoire sont force de propositions.

Par expérience, quand les élus s'interrogent sur les objectifs qu'ils veulent atteindre en termes de qualité paysagère⁽⁴⁾, ils envisagent autrement l'aménagement de leur territoire. Ils réfléchissent à la qualité architecturale, au maintien de la biodiversité... Ils font plus facilement le lien entre les différentes politiques (la planification, la politique de l'énergie, celle des mobilités, etc.) et appréhendent mieux leurs incidences sur le territoire. C'est en ce sens que le paysage est un levier !

(1) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

(2) Stéphanie Doucet-Gaillot est aussi chargée d'émettre des avis de l'Etat sur tous types de projets dans le cadre de procédures réglementaires.

(3) www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr

(4) Objectifs de qualité paysagère au sens de la Convention européenne du paysage : formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie.